

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu le décret n° 2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet réunie le 10 avril 2026 décide :

ACTE ADMINISTRATIF	DELIBERATION POUR ADOPTION
Acte 27-2026	Modification de maquettes et de Modalités des Contrôles des connaissances et des Compétences pour l'Institut d'Administration des Entreprises. <ul style="list-style-type: none"> - Master « Comptabilité, Contrôle, Audit » - Master « Management », parcours « Management International ».

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire adopte la délibération relative à la modification de maquettes et de Modalités des Contrôles des connaissances et des Compétences pour l'Institut d'Administration des Entreprises.

- Master « Comptabilité, Contrôle, Audit »
- Master « Management », parcours « Management International ».

Document annexé.

A Saint Etienne, le 10 avril 2026

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président de la Formation, de l'International et de l'Europe,

**Pour le Président et par délégation,
Alain TROUILLET
Vice-Président chargé de la Formation,
de l'International et de l'Europe**



MEMBRES : 39 QUORUM : 20	REPRESENTES : 07	PRESENTS : 16
POUR: 23	CONTRE : 00	ABST : 00

